

N°	4	3	1
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

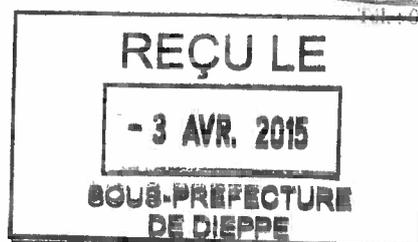
OBJET :	L'an deux mil quinze Le mercredi 11 mars, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LE VERN. <i>Cette réunion fait suite à l'absence de quorum constatée lors de la réunion du 6 mars 2015.</i>
- Approbation du compte-rendu du CA du 18/02/2015	Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, M. DESTRUEL. Absents excusés : Mme DE WAZIERS, Mme HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIENAIMÉ, M. DAVERGNE, M. DECORDE M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE., M. MAQUET, M. PATIN, M. REGNIER (pouvoir à M. DESTRUEL).
DATE DE LA CONVOCATION :	
6 mars 2015	<u>- Approbation du compte-rendu du CA du 18 février 2015</u> <i>Le compte-rendu, annexé à la présente délibération, est approuvé à l'unanimité.</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	2
Votants	4

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 02/04/2015
Acte exécutoire le : 02/04/2015
la Présidente de l'Institution
Marie LE VERN

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie LE VERN**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
IPIB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.ipib-bresle.com

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
IPIB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.ipib-bresle.com





EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MERCREDI 18 FEVRIER 2015

REPORT DU CA DU 10/02/15

Pièces à faire signer aux Conseillers généraux et invités :
- Feuille de présence

Salle de réunion, 3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE - locaux de l'Institution

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015

**

COMPTE RENDU

**

Etaients présents

M. DESTRUEL, Conseiller général du canton de Gamaches, représentant du Président du Conseil Général de la Somme,

M^{me} LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle, représentante du Président du Conseil général de la Seine-Maritime,

M^{me} LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale,

M. RÉGNIER, Conseiller général du canton d'Eu,

M. BILLARD, Directeur - EPTB Bresle

Mme DE SAINT GERMAIN, Secrétaire - EPTB Bresle

M. PROUST, Payeur départemental de la Seine-Maritime

M^{me} VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

Absents ou excusés :

M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray-Saint-Germer

M. BIENAIMÉ, Conseiller général du canton d'Offranville,

M. DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville,

M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie,

M^{me} DE WAZIERS, Conseillère générale du canton d'Oisemont

M^{me} HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est (pouvoir à Mme LE VERN)

M. JACOB, Conseiller général du canton d'Hallencourt

M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest

M. LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin

M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault,

M. PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers, représentant du Président du Conseil général de l'Oise.

M^{me} GERBERT-GENTHON, Direction de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime

M^{me} LABOUCARIÉ, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime

M. LOGEREAU, Direction du développement des Territoires - Conseil général de l'Oise

M. MAUGENDRE, Direction de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime

M^{me} MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme

M^{me} TEULIÈRES, Directrice de l'environnement - Conseil général de l'Oise

M. TUEUR, Direction du développement des Territoires - Conseil général de l'Oise

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015

**

COMPTE RENDU

**

SOMMAIRE

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 6 novembre 2014.....	4
2. Nomination des représentants de l'Institution auprès des organismes extérieurs et des représentants des commissions / comité de pilotage de l'Institution.....	5
3. Exercice budgétaire 2015.....	5
3.1. Débat d'orientations budgétaires (DOB)2015.....	5
4. SAGE de la Bresle : point informatif sur la proposition de sous-traitance de l'accompagnement de l'EPTB pour la fin des opérations de consultation et d'enquête publique.....	9
5. Mise en place d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour les animations environnementales.....	9
6. Recrutement poste d'animateur(trice) du SAGE de la Bresle.....	9
7. Suppression du poste d'animateur de bassin versant.....	10
8. Etat de charge des services et positionnement sur les missions au titre de 2015.....	11
9. NATURA 2000 : adoption des propositions de programmes de financement.....	11
10. Convention de mise à disposition des données du référentiel des zones sensibles à l'érosion des sols - côté normand.....	12
11. Opération de restauration de la continuité écologique - convention de travaux avec la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle.....	12
12. Gouvernance : invitation de la Sous-préfecture de Dieppe à une réunion d'information sur la GEMAPI.....	12

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015

**

COMPTE RENDU

**

Début de la séance à 14h. Mme LE VERN ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 6 novembre 2014

Mme la Présidente souhaite savoir si les conseillers présents ce jour ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

En lien avec ce point précis, Mme LUCOT-AVRIL rappelle avoir envoyé, depuis le conseil du 6 novembre, deux mails à Mme LE VERN qui n'ont pas appelés de réponse de sa part. En effet, le 6 novembre dernier, les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du Président de l'Institution. Compte tenu que le département de la Somme n'avait pas encore procédé à la désignation du remplaçant de M. BIGNON, le conseil n'étant ainsi pas au complet, Mme LUCOT-AVRIL estime l'élection illégale.

Elle indique avoir d'ailleurs sollicité l'avis de Mme la Sous-préfète, qui lui a confirmé le défaut dans la procédure.

Elle fait part également de son incompréhension, dans le cadre de la présidence tournante, du fait que ce ne soit pas l'Oise qui assure cette présidence.

Mme LE VERN lui répond avoir également sollicité la Sous-préfecture de Dieppe et reçu une réponse. La lecture qu'elle en a faite ne lui laisse pas penser que l'élection soit illégale. De plus et pour toutes réclamations dans ce cadre, elle indique que dans un état de droit, des recours juridiques existent auprès de l'instance prévue à cet effet : le tribunal administratif, procédure qui n'a pas été entamée.

Mme LUCOT-AVRIL explique qu'elle ne trouvait pas utile d'aller jusqu'à saisir le tribunal administratif puisque la présidence sera renouvelée dans peu de temps.

Mme LE VERN propose, si les élus le souhaitent, de procéder à nouveau à l'élection de la présidence de l'Institution. Elle rappelle qu'il ne reste qu'un mois de présidence et trouve regrettable la polémique que Mme LUCOT-AVRIL est la seule à porter.

Les membres du Conseil présents ce jour ne font pas part de leurs désirs de procéder à l'élection de la présidence de l'EPTB Bresle. Mme LUCOT-AVRIL indique qu'elle ne voit pas l'intérêt de procéder à nouveau à l'élection.

☐ A l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant aucune remarque, est approuvé.

2. Nomination des représentants de l'Institution auprès des organismes extérieurs et des représentants des commissions / comité de pilotage de l'Institution

Mme LE VERN indique que l'Institution a désigné des représentants au sein de différentes instances extérieures comme internes. Avec les remplacements de M. SENEAL et de M. BIGNON, il convient de procéder à de nouvelles désignations.

☞ *Au titre des commissions extérieures, à l'unanimité, les membres du Conseil nomment :*

- Mme LE VERN comme membre titulaire représentant l'Institution au sein de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB),
- Mme LE VERN comme représentante de l'Institution au sein du Comité de bassin du territoire Seine-Aval et des commissions qui en découlent,
- M. DESTRUEL et Mme LE VERN comme représentants de l'Institution interdépartementale de la Bresle au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Bresle,
- M. DESTRUEL représentant titulaire et Mme DE WAZIERS représentante suppléante au sein du Comité régional picard Trame Verte et Bleue - SRCE PICARDIE.
- M. BIENAIMÉ comme représentant de l'Institution au titre des représentants des structures porteuses de SAGE au sein du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin.

S'agissant de commissions internes et comme cela n'a pas été fait jusqu'à présent, Mme LE VERN propose que le Président de l'Institution soit membre de droit de toutes les commissions ou instances qui auront été créées par l'Institution.

☞ *Au titre des commissions internes, à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent que le Président de l'Institution soit membre de droit de toutes les commissions, comités de pilotage, etc... qui auront été créés par l'Institution.*

A l'unanimité, les membres du Conseil nomment :

- M. BIENAIMÉ comme représentant suppléant au sein de la commission d'appels d'offres (en remplacement de Mme LE VERN),
- Mme HUREL et Mme LE VERN au sein du Comité de pilotage "zones humides" (en remplacement de M. BIGNON et de M. SENEAL),
- Mme LE VERN au sein de la commission agricole (en remplacement de M. BIGNON).

Au titre de la Commission « gouvernance de l'eau sur le bassin versant de la Bresle », Mme LE VERN n'ayant pas eu confirmation du souhait de M. MAQUET lui-même, de remplacer M. BIGNON, elle propose d'ajourner cette désignation.

3. Exercice budgétaire 2015

3.1. Débat d'orientations budgétaires (DOB)2015

M. BILLARD, préalablement à la présentation en détail du DOB, rappelle les objectifs qui sont en 2015 d'achever le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, de lancer la transformation en syndicat mixte de l'Institution, de poursuivre la lutte contre la prévention des inondations par ruissellement sur le bassin, de continuer les actions de restauration de la continuité écologique qui,

comme les actions précédentes, restent des actions inscrites au SAGE et qui doivent concourir à l'atteinte du bon état des eaux sur le bassin de la Bresle.

Il rappelle également que certaines dépenses des années précédentes au titre du SAGE par exemple, comme celles qui consistaient à rétablir les comptes de bilan du comptable et qui induisent des rectificatifs d'écritures comptables, se traduisent encore par des écritures d'amortissement à passer pendant encore plusieurs années. Ces opérations impactent notamment la section de fonctionnement du budget de l'Institution.

Enfin et même si règlementairement le DOB n'appelle pas d'obligation de donner des montants, il explique que l'ordre du jour en fait état pour faciliter la compréhension des élus et les éventuelles prises de décisions qui pourraient intervenir.

M. BILLARD rappelle que la principale ressource financière de l'établissement provient des dotations départementales.

D'autres ressources proviennent de subventions octroyées sur des dépenses établies. Ces financements sont obtenus de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des conseils régionaux Haute-Normandie et Picardie, du FEDER et de l'Etat.

Au titre du SAGE :

Il précise que la tranche ferme du marché d'accompagnement juridique signé avec le cabinet d'avocats DPC est achevée. Il resterait, potentiellement, à lancer en 2015 la tranche conditionnelle, qui consistera, in fine, à s'assurer que la version du SAGE qui sera validée après enquête publique, par la CLE, soit juridiquement conforme aux codes et à la législation.

Au titre de la restauration de la continuité écologique :

M. BILLARD précise que sur ces opérations d'investissement, l'Institution n'apporte aucune participation financière au-delà de la seule mise à disposition de son ingénieur pour l'émergence et le suivi des projets au nom des propriétaires d'ouvrages.

Pour l'année 2015, les orientations suivantes sont proposées :

- Poursuite des 4 opérations en cours de réalisation (Longroy, Sénarpont, moulin FICHET, moulin de Bouvaincourt sur Bresle)
- Maintien de l'opération prévue en 2014 mais non démarrée (moulin de l'Abreuvoir)
- Inscription d'une nouvelle opération de mandat (moulin Sellier)

Six opérations de mandats seraient donc prévues pour l'année 2015.

M. DESTRUEL souhaite savoir si le coût lié au poste du chargé de mission est supporté pour partie par les principaux bénéficiaires.

M. BILLARD répond que le poste d'ingénieur est actuellement aidé par l'Agence de l'eau (voire les FEDER par le passé et certainement à nouveau à partir de 2015) jusqu'à environ 70% des dépenses. La question avait déjà été posée par M. PATIN, du temps de sa présidence par intérim, mais à ce jour, il n'a pas été décidé de faire payer aux propriétaires concernés par ces aménagements une partie du coût de ce poste, non couverte par des financements extérieurs.

Études et travaux de lutte contre les érosions et les ruissellements

L'Institution poursuit, à travers la mise en place de ces études et travaux, sa politique de prévention du risque d'inondation par ruissellement sur ce bassin. Au cours des dernières années, l'Institution avait priorisé des sous-bassins de la Bresle sur lesquels il était important de lancer des études et des travaux de lutte contre les ruissellements. Après avoir travaillé sur le sous-bassin de Longroy

entre 2011 et 2013, d'Eu sud (2012 à 2015) et d'Incheville (2013-), l'Institution va finaliser, en 2015, l'étude d'Incheville encore en cours et lancer les marchés de travaux pour réaliser les ouvrages d'hydraulique douce préconisés sur ces sous-bassins.

Compte tenu du contexte économique très compliqué au niveau national comme local, les ouvrages structurants du type bassins de rétention, qui sont aussi préconisés dans ces études, ne pourront pas être réalisés cette année. Seules la mutualisation des moyens et la solidarité de bassin telles qu'apportées par la transformation de l'Institution en syndicat mixte pourraient être de nature à faire naître ces projets.

La politique de sensibilisation et les animations "environnementales" pour 2015 sur la vallée

M. BILLARD rappelle que cette politique historique de l'Institution existe depuis 2004 et qu'elle était subventionnée par l'Institution à hauteur de 80% jusqu'en 2013. Depuis 2014, le montant qui reste à la charge des établissements scolaires est passé à 25% -et non plus 20%-. L'Institution, compte tenu de ses difficultés financières, a aussi revu à la baisse le montant qu'elle souhaitait allouer à ces animations, passant de 17 000€ en 2010 à 10 000€ en 2014. Pour 2015, le montant de 2014 serait à nouveau reconduit sous réserve de la validation du budget primitif 2015.

Travaux lancés par l'Institution sur sa propriété : travaux d'entretien de Nesle l'Hôpital et travaux de recouvrement de l'amiante dans les locaux de l'EPTB

M. BILLARD rappelle que l'année 2014 a été exceptionnellement une année blanche dans le cadre des dépenses affectées aux locaux comme aux biens de l'Institution. La propriété de Nesle l'Hôpital doit être entretenue pour pouvoir être ouverte aux animations et aux pêcheurs, comme c'est le cas jusqu'à présent. De même, le recouvrement des sols amiantés, sur le plan sanitaire, constitue aussi un dossier qu'il conviendrait de traiter très rapidement.

Mme LE VERN fait remarquer aux membres que n'étant pas propriétaire de ses locaux, l'Institution n'a pas à prendre en charge les coûts de recouvrement des sols. Elle rappelle que la maison de retraite qui met à disposition de la commune d'Aumale, via une convention, les locaux de l'Institution, ne souhaite pas faire recouvrir les sols puisqu'elle n'utilise pas ces pièces.

M. BILLARD rappelle que du temps de la présidence de Mme GAOUYER, une rencontre avait été organisée avec l'EPHAD et la mairie à ce sujet, celle-ci ne souhaitait pas intervenir non plus financièrement.

Mme LE VERN évoque la possibilité que ce soit l'Institution qui prenne le recouvrement à sa charge, sous réserve que la convention de mise à disposition existante soit prolongée et que la mairie mette en place des compteurs de façon à individualiser les dépenses d'eau, de gaz et d'électricité.

Natura 2000

M. BILLARD précise, que sur ce dossier, les frais d'animation étaient jusqu'à présent couverts par l'Etat, l'Europe ou d'autres financeurs de manière satisfaisante. Dernièrement et avec l'avènement de la nouvelle politique agricole commune, certaines missions d'animations au titre des mesures agri-environnementales notamment ne semblent plus être totalement prises en charge. L'Institution, pour ne pas pénaliser les agriculteurs du territoire, a fait

part de sa candidature sur cette animation, sous réserve que les financements soient suffisants.

Communication

En matière de communication, M. BILLARD explique que dans ce contexte de transformation en syndicat mixte, il conviendrait que l'Institution procède à des dépenses mesurées, mais néanmoins indispensable pour la faire connaître et reconnaître. Celles-ci seront évidemment proposées lors du vote du BP, en fonction des moyens disponibles.

Mme LE VERN indique, sur ce point, que l'Institution a demandé au département de la Seine-Maritime s'il était en capacité de lui céder certains matériels qui pourraient être désuets et mis au rebus. Elle indique que cette démarche pourrait être conduite auprès des autres départements.

Investissement divers

M. BILLARD indique que pour les besoins du service, un montant doit être bloqué afin de pourvoir au remplacement des éléments qui seraient vétustes ou qui ne marcheraient plus.

Les dépenses de fonctionnement

Déduction faite des financements prévisionnels prévus, M. BILLARD indique que les frais de fonctionnement pourraient se monter à 146 k€ au titre des frais de personnels (4 salariés à temps plein, 1 salarié employé à 80%, 1 salarié en cours de recrutement) auxquels il faut ajouter des frais divers de fonctionnement (assurances, carburants, fournitures, ...) pour 75 k€, voire l'emploi de stagiaire si les éléments budgétaires le permettent.

Il rappelle que tous les postes des salariés bénéficient de financements extérieurs.

Les opérations d'ordre budgétaire :

M. BILLARD rappelle enfin, comme en préambule, que le budget 2015 devra tenir compte des écritures d'ordre budgétaires, entamées en 2012, soit une dépense de 25 514€ de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, et d'1/5^{ème} de reprise des étalements de charges constitués en 2013, soit 18 511€ de dépenses de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

De plus, des écritures rectificatives complémentaires sont à prévoir, telles que modifications d'imputations ou amortissements pour environ 29 000€ de dépenses de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Sur la base de ces prévisions, il est à noter que les participations des Départements, si elles restent conformes à celles de 2014 (261 000€), sont insuffisantes pour l'équilibre du budget. Des choix, au moment du BP devront être faits à la faveur des priorités décidées par les membres de ce Conseil.

M. DESTRUDEL indique aux membres présents que le département de la Somme, pour 2015, a décidé d'attribuer, à l'EPTB Bresle, le même montant de dotations que celui de 2014.

Mme LE VERN fait remarquer qu'avec la GEMAPI et la perte de la clause de compétence générale des départements, il sera difficile de les solliciter davantage.

☞ *Après en avoir débattu, le Conseil d'administration acte la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015.*

4. SAGE de la Bresle : point informatif sur la proposition de sous-traitance de l'accompagnement de l'EPTB pour la fin des opérations de consultation et d'enquête publique

Mme LE VERN indique aux membres présents que le projet de sous-traiter la fin du SAGE, le temps que l'EPTB Bresle procède au remplacement de l'animatrice du SAGE, restera sans suite. Cette stratégie n'a pas été retenue par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le simple recrutement, de leur point de vue, leur semblant suffisant pour mener à bien la fin du SAGE dans les meilleurs délais (avant fin 2015).

5. Mise en place d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour les animations environnementales

Mme LE VERN rappelle que, depuis 2004, l'Institution a mis en place des animations environnementales sur son bassin versant. Elles permettaient annuellement, lorsque le budget sur ce thème était proche de 20k€, d'en faire bénéficier plus de 2 700 enfants de la vallée. Afin de rester dans les règles de transparence et d'égalité de traitement requises par le code des marchés publics, il fallait procéder à des consultations assez régulièrement, pour retenir un prestataire en charge, pour partie, de ces animations. En examinant les statuts du CPIE, qui est le partenaire qui prodigue pour l'Institution ces animations, il apparaît possible de pouvoir mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs pour assurer une pérennité dans la continuité de ces animations avec cet organisme.

Les objectifs de l'EPTB Bresle et du CPIE Vallée de Somme convergent sur une même thématique environnementale « éduquer et sensibiliser les scolaires à l'environnement », déclinée en 4 objectifs. Ces grands objectifs seront décrits chaque année au sein d'un programme d'actions prévisionnel.

M. BILLARD indique que l'Institution continuera à être perçue sur la vallée puisque le CPIE s'est engagé, dans ses courriers et ses actions, à promouvoir l'Institution sur ce thème de la sensibilisation à l'environnement sur son bassin. L'EPTB Bresle s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ce programme sur son territoire à hauteur de 10 000 euros/an.

☞ *A l'unanimité, les membres présents autorisent Mme la Présidente à engager toutes les démarches concourant à la mise en place de cette prestation et à son bon déroulement (signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, versement de la subvention plafonnée à 10 000€, inscriptions budgétaires...) dans l'attente du vote du BP 2015.*

6. Recrutement poste d'animateur(trice) du SAGE de la Bresle

Par délibération n°110 du 17 novembre 2006, un emploi permanent de catégorie A, grade d'ingénieur, à 35 h par semaine, à compter du 01/02/2007, ayant pour mission l'animation du SAGE de la vallée de la Bresle a été créé.

Le poste a été pourvu par voie contractuelle, en 2007, puis en 2012 par contrats d'une durée de 36 mois, renouvelables par reconduction expresse. L'indice de rémunération était fixé à l'indice brut 379. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de 6 années. Ainsi à l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du dernier alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Mme LE VERN rappelle que lors du dernier conseil, il lui a été demandé de procéder à la publicité sur le poste d'animateur de SAGE avec, pour objectif avant tout recrutement, de revenir en assemblée délibérante pour faire ce choix. Elle indique avoir procédé dernièrement à l'audition de 6 candidats et avoir fait un choix. Cette politique, soutenue financièrement par l'Agence de l'eau, nécessite le recrutement de cet ingénieur et il convient que le Conseil acte de manière définitive ce point.

M. DESTRUEL souhaite connaître la durée du contrat qui sera proposé.

M. BILLARD indique qu'au sein de la fonction publique territoriale, les postes sont ouverts en priorité aux fonctionnaires et que dans le cas où aucun candidat titulaire n'aurait le profil attendu, le poste pourrait être pourvu par un contractuel. Dans le cas présent, la durée de contrat proposée serait de 3 ans.

Mme LE VERN indique que la première personne retenue est fonctionnaire. Avec la transformation en syndicat mixte qui s'annonce, il lui a été proposé un détachement pour une durée de 3 ans et un salaire de 1 700€net. Mme LE VERN attend la réponse de la candidate, suite à cette proposition. Une demande de réduction de son préavis vis-à-vis de son employeur actuel lui a également été faite de manière à intégrer les effectifs de l'Institution au plus vite.

M. DESTRUEL souhaite connaître le montant des aides sur ce poste.

M. BILLARD explique que l'Agence de l'eau, jusqu'à présent, participe à 50% du coût de ce poste.

Mme LE VERN ajoute que la 2ème personne au classement dans le cas où la 1ère ne serait plus intéressée, serait disponible tout de suite, mais avec des prétentions salariales plus importantes.

Le conseil d'administration accepte de pourvoir au remplacement de l'ingénieur en charge de l'animation du SAGE. Il autorise Mme la Présidente à signer, si l'emploi cité ci-dessus ne peut être pourvu par un fonctionnaire titulaire, un contrat en CDD de 36 mois, sur un indice brut correspondant au 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial, à compter du 1^{er} mars 2015.

7. Suppression du poste d'animateur de bassin versant

Mme LE VERN rappelle que par délibération n°124 du 30/03/2007, un emploi permanent de catégorie A, grade d'ingénieur territorial, à raison de 35h par semaine, a été créé. Ce poste correspondait à de l'animation sur le bassin versant (coordination et des missions techniques liées à la gestion quantitative des ruissellements et de l'érosion, ainsi qu'à la préservation de la ressource en eau).

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil d'administration, de ne pas renouveler cet emploi, elle propose de modifier le tableau des effectifs de l'Institution en conséquence.

☐ *A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mme la Présidente à supprimer le poste d'animateur de bassin versant, et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.*

8. Etat de charge des services et positionnement sur les missions au titre de 2015

Avec deux départs et un seul recrutement d'envisagé, Mme LE VERN explique que les missions de l'EPTB doivent être revues. Compte tenu de la forte mobilisation cette année sur la transformation en Syndicat mixte et sur la fin du SAGE, il est proposé au Conseil d'arrêter certaines missions.

☐ *A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mme la Présidente à prendre toutes dispositions pour:*

- arrêter les missions d'animation et de développement de la pêche sur le bassin,*
- réduire au minimum les animations "nature" puisqu'elles sont prises dorénavant dans le cadre de la CPO,*
- arrêter les avis sur les certificats d'urbanisme et permis de construire rendus, côté 76, aux Bureaux des autorisations d'urbanisme. Néanmoins et compte tenu de l'influence du SAGE en matière d'urbanisme, un courrier d'explication aux services de l'Etat comme aux communes et aux intercommunalités leur sera adressé pour expliquer le recentrage de l'EPTB Bresle sur l'accompagnement des communes à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme,*
- ralentir le démarchage et le lancement d'études hydrauliques de sous-bassins supplémentaires compte tenu des moyens humains,*
- éventuellement arrêter l'animation Natura 2000 si les financements au titre de l'animation n'étaient pas suffisants.*

9. NATURA 2000 : adoption des propositions de programmes de financement

Mme LE VERN explique que l'animation du document d'objectifs NATURA 2000 sur le site "vallée de la Bresle" est, depuis 2005, porté par l'Institution. M. BILLARD présente aux membres présents le plan de financement par région qui a été arrêté.

Il appelle néanmoins les élus à de la prudence car les financements au titre de l'animation faite sur ce dossier ne semblent pas suffisants.

☐ *A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration acceptent le plan de financement proposé au titre de l'animation Natura 2000, tel que présenté, pour 2015 et laissent toute latitude à Mme la Présidente pour la réalisation de cette mission, sous réserve qu'elle ne mette pas en péril l'équilibre budgétaire de l'Institution.*

10. Convention de mise à disposition des données du référentiel des zones sensibles à l'érosion des sols - côté normand

M. BILLARD rappelle qu'à l'initiative de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, de l'AREAS et des syndicats de bassins versants haut-normands, un travail de précision du risque sur les ruissellements a été mené et vient d'être diffusé. Il constitue un outil d'aide à la décision pour les syndicats de bassin et requiert la signature d'une convention avec la Chambre d'agriculture pour pouvoir bénéficier des informations numériques.

☐ *A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent Mme la Présidente à signer cette convention.*

11. Opération de restauration de la continuité écologique - convention de travaux avec la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle

M. BILLARD rappelle que par délibération n°387 du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'Institution a autorisé M. le Président à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux liés aux travaux d'effacement du moulin de Bouvaincourt-sur-Bresle, et à signer la convention de mandat avec le propriétaire de l'ouvrage.

La renaturation envisagée nécessite d'intervenir sur une parcelle appartenant à la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle. Afin de fixer dans le temps les devoirs et rôles des parties, il est proposé de formaliser cette intervention par la signature d'une convention avec la commune.

☐ *A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mme la Présidente à signer la convention, annexée à l'ordre du jour du conseil, qui définit la nature et les modalités de réalisation de ces aménagements sur la propriété de la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle.*

12. Gouvernance : invitation de la Sous-préfecture de Dieppe à une réunion d'information sur la GEMAPI

A l'initiative de Mme la Sous-préfète de Dieppe, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des services de l'Etat (DDTM76), une réunion d'information et de sensibilisation aux nouvelles compétences "gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations - GEMAPI", qui vont incomber aux communautés de communes à partir du 01/01/2016, s'est déroulée en décembre dernier.

Mme LE VERN demande à M. BILLARD de présenter le diaporama qui fut utilisé dans ce cadre, pour rappeler aux élus le contexte de transformation en syndicat mixte de l'Institution du bassin versant de la Bresle.

Mme LE VERN rappelle que le prochain conseil aura lieu normalement le 4 mars prochain. L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié les participants, elle clôt la séance.

La séance est levée à 16h15.